



# Délibération du Conseil municipal

## Du 04 avril 2024

**Date de convocation :** L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Maxence GILLE, Maire.

22/03/2024

**En exercice : 27**

**Présents : 17**

**Votants : 23**

**Présents :** M. Maxence GILLE – M. Daniel SEVILLANO – Mme Catherine BEGUIN – M. Pierre COURTIER – Mme Nathalie COUILLARD – M. Romain SEVILLANO – Mme Christelle REMERE – M. Laurent COURTIAT – Mme Jeanine TURLURE – M. Nicolas LAVALLEE – M. Sébastien COSTARD – Mme Auziria MENDES – M. Georges BACCON – M. Jean-Paul BORIE – Mme Cindy MOUSSI – LE GUILLOU – M. Jean-Michel LEMSEN – Mme Brigitte DA SILVA.

**Pouvoirs :** Mme Sylvie FOUGERAY à Mme Jeanine TURLURE – Mme Karine ROUSSET à M. Daniel SEVILLANO – M. Jacques TOUPRY à M. Georges BACCON – M. Cyril DEBOOSERE à M. Sébastien COSTRAD – Mme Clarisse NOEL à M. Pierre COURTIER – M. Fabrice DELARGILLIERE à M. Jean-Michel LEMSEN.

**Absents excusés :** M. Olivier GANDAR – Mme Mélanie GENTILS – Mme N'Deye DIA BRANDONNE – Mme Rafea LAOUADI.

Madame Christelle REMERE a été élue secrétaire de séance.

**N° de délibération :**

19-2024

**Objet :**

**BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRET DES ZAER**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables permet aux communes de proposer des Zones d'Accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (ZAER).

Conformément à la délibération n°09-2024 du 29 février 2024 fixant les modalités de la consultation :

- un dossier d'information sur les ZAER envisagées par la commune a été consultable du 6 au 14 mars 2024 et complété au fur et à mesure des études et échanges avec le public, un registre de concertation disponible en mairie a permis au public de formuler ses observations
- une réunion publique présentant le projet s'est tenue le mardi 12 mars 2024 à 18h,

Le Maire présente le bilan de cette concertation (joint en annexe) :

- Aucune personne n'a consigné des observations sur le registre,
- Dix personnes étaient présentes à la réunion publique du 12 mars,
- Une contribution a été reçue par mail

Les avis émis sont favorables aux propositions faites par le Conseil municipal.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré (xxx),

IDENTIFIE les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAER) conformément au plan annexé :

CHARGE le Maire de notifier la présente délibération :

- à M. le Préfet de Seine-et-Marne,
- à la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq,
- au référent préfectoral à l'instruction des projets de développement des énergies renouvelables nécessaires à la transition énergétique dans la Seine-et-Marne.

Fait à Lizy sur Ourcq, le 4 avril 2024.  
EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Le Maire,  
Maxence GILLE



Le secrétaire de séance,

